



Naninne, le 13 mai 2022

N. Réf. : SGX-DHE-2022-4222-communes-province-interc-autres

V. Réf. :

Agent traitant : Martine POCHE

Tél. : +32 (0) 081/40.76.45

Aux Associés (parts A et F) de l'INASEP
Communes – Province – Intercommunales -
CPAS - Régies

Objet : Assemblée générale ordinaire de l'INASEP du 22 juin 2022 à 17 H 30
Convocation des Associés

Mesdames, Messieurs,

La première assemblée générale ordinaire de notre intercommunale se déroulera le mercredi 22 juin 2022 à 17 heures 30 en notre siège social sis rue des Viaux, 1b à 5100 Naninne.

L'ordre du jour approuvé par notre Conseil d'administration du 11 mai 2022 comportera les points suivants :

1. Présentation du rapport annuel de gestion sur l'exercice 2021
2. Présentation du bilan, du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes (réviseur), du rapport annuel du Comité de rémunération et proposition d'approbation des comptes arrêtés au 31/12/21 et de l'affectation des résultats 2021
3. Décharge aux Administrateurs
4. Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes
5. Composition du Conseil d'administration, ratifications de nominations par le CA
6. Contrôle par l'Assemblée générale du respect de l'obligation des administrateurs de s'informer et de se former en continu
7. Rapport spécifique sur les prises de participation
8. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2022, 2023 et 2024

Le dossier complet est à votre disposition via le lien qui vous a été transmis par mail.

Des vidéos de présentation des points à l'ordre du jour de l'AG seront disponibles sur notre site internet www.inasep.be dès que possible.

Nous vous invitons donc à inscrire ces points à l'ordre du jour de votre prochain Conseil communal / Conseil provincial / Conseil d'administration afin de lui permettre de délibérer sur l'ordre du jour et à nous faire part de sa décision en nous transmettant un extrait de votre délibération **au plus tard le 22 juin 12h** (par courrier ou par mail info@inasep.be).

En application de l'article 20 de nos statuts, et afin de permettre à la Province, aux Communes (et CPAS associés) d'exercer sur la gestion de l'Intercommunale le contrôle souhaitable, le Conseil d'administration adresse à tous les conseillers provinciaux, communaux (et de CPAS) et autres affiliés, dans les mêmes conditions et délais que pour les membres associés et affiliés, l'ordre du jour de l'Assemblée générale et ses annexes. Le titulaire de la fonction dirigeante de l'Intercommunale (le Directeur général / la Directrice générale) est tenu de leur donner, sur ces points, toutes les explications qu'ils souhaitent.

Nous vous invitons à vous assurer de la participation de vos délégués à l'assemblée générale pour assurer le quorum nécessaire.

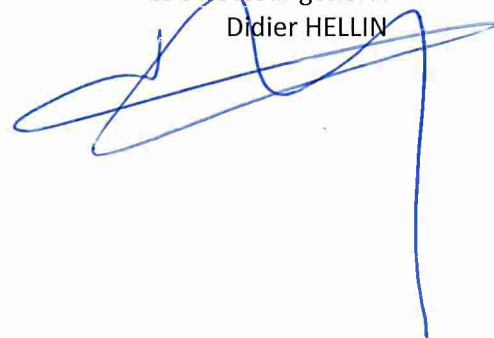
L'assemblée générale reste ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire de la Commune à condition d'être domiciliées depuis 6 mois au moins sur le territoire de la commune. Mais les citoyens sont invités à poser leurs questions par mail à l'adresse suivante : info@inasep.be et ce avant le 22 juin 12 heures.

Dans les 48 heures de la réception de la présente convocation, vous voudrez bien procéder à son affichage et à sa publication sur votre site internet.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de toute ma considération.

Le Président
Luc DELIRE

Par déléation
Le Directeur général
Didier HELLIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the end, positioned over the text of the Director General.